

# SYNTHESE DU COMPTE RENDU

## SEANCE du 13 04 2021

Le treize avril deux mil vingt et un à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni compte tenu des exigences sanitaires du moment et après en avoir avisé Madame la Préfète, à la salle polyvalente "Boîte en zinc", sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT- Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET- Thierry LANNES - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE - Jean-François POUMIER

Excusés : /

Absents non excusés : /

Madame Evelyne LAVENU est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 8 avril 2021

### Approbation du CR de séance du 08 03 2021

Approuvé à l'unanimité

### Etat récapitulatif annuel des indemnités

En application de l'art L2123-21-1-1, l'état récapitulatif annuel des élus a été envoyé par mail à l'ensemble du Conseil Municipal avant le vote des budgets.

### Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Le Maire propose de ne pas augmenter les impôts et de fixer les taux d'imposition pour 2021 à :  
**31,38 %** pour la taxe foncière sur propriétés bâties ( 10,03 % + 21,35 % départ)  
**65,96 %** pour la taxe foncière sur propriétés non bâties

« Pour » à l'unanimité

### Vote du budget communal 2021

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
423 304,23€	394 714,45 €	555 648,92 €	662 138,18 €
dont 023 : 68 417,92€ virment à sect investis.			dont 021 : 68 417,92 virment de la sect fonct
		RESTE A REALISER DE 2020 : 114 051,70	RESTE A REALISER DE 2020 : 52 528,63
	R002 Reporté : 28 589,78 €	R001 Reporté : 44 966,19	
<b>423 304,23 €</b>	<b>423 304,23 €</b>	<b>714 666,81 €</b>	<b>714 666,81 €</b>

14 « Pour » et 1 « abstention »

## Subventions aux associations : Annexe n° au BC 2021

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
657361			CAISSE DES ECOLES	Autre personne de droit public	8 000,00
6574		SUBVENTION 2021	ACJC ATLETIQUE CLUB CHANTEIXOIS	Association	1 065,00
6574		SUBVENTIONS 2021	ANACR	Association	70,00
6574		SUBVENTION 2021	APE ASSOC PARENTS ELEVES	Association	600,00
6574		SUBVENTION 2021	ARAC ANCIENS COMBATTANTS	Association	70,00
6574		SUBVENTION 2021	CHANT' EXPRESSION	Association	170,00
6574		SUBVENTION 2021	COMICE AGRICOLE CANTONAL	Association	100,00
6574		SUBVENTION 2021	COMITE DE JUMELAGE	Association	150,00
6574				Autre personne de droit public	0,00
6574		SUBVENTION 2021	ETOILE SPORTIVE COLLEGE SEILHAC	Association	50,00
6574		SUBVENTION 2021	FOYER SOC EDUC COLLEGE SEILHAC	Association	50,00
6574		SUBVENTION 2021	JEEP CLUB	Association	100,00
6574		SUBVENTION 2021	LOISIRS ET DANSES	Association	100,00
6574		SUBVENTION 2021	LOU CHANTEIX	Association	100,00
6574		SUBVENTION 2021	PREVENTION ROUTIERE	Association	50,00
6574		SUBVENTION 2021	COMITE DEPARTEMENTAL SOCIETE DE CHASSE	Association	250,00
6574		SUBVENTION 2021	TUBRECULTURE	Association	2 600,00
6574		SUBVENTION 2021	USEP ECOLE CHANTEIX	Association	100,00

14 « Pour » et 1 « contre »

## Vote du budget CDE 2021

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Chap 11</b> : Charges à caractère général : alimentation : 25 560,00 €	<b>Chap 70</b> : Produits de services : vente de repas : 17 515,41 €  <b>Chap 74</b> : Dotations et participations, participation commune : 8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	R002 reporté : 44,59 €		
<b>25 560,00 €</b>	<b>25 560,00 €</b>		

« Pour » à l'unanimité

## INFORMATIQUE MAIRIE

**\*Engagement au dispositif de transmission dématérialisée des actes au services de contrôle de la Préfecture**

Berger Levraut qui est notre fournisseur de logiciels, nous a communiqué la proposition commerciale suivante :

Contrat BL échanges sécurisés BLES BL pilot démat :	102€ TTC/an
Certificat certinomis	556€ TTC / 3ans
Mise en service contrat BLES et ouverture du compte BLES, suivi	504€ TTC

« Pour » à l'unanimité

### \* Hébergement Berger Levraut

Offre e.magnus hébergé :

- pour 1 utilisateur contrat de 36 mois 33,00€ HT soit 39,60 € TTC/mois
- ouverture de compte 300,00€ HT soit 360,00 € TTC
- conversion vers e.magnus 200,00€ HT soit 240,00 € TTC

« Pour » à l'unanimité

### \*Acquisition PC PORTABLE secrétariat de mairie

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- de valider l'achat d'un nouvel ordinateur portable avec pack office, antivirus, 2ème écran HD, sav à la demande, antivirus pour un montant maximal de 2 000€ TTC, inscrits au budget 2021.
- de solliciter une subvention DETR de 40 % « acquisition matériel informatique des mairies » sur l'équipement complet informatique. Le reste à charge sera autofinancé par la commune.

### Devis terrassement plateforme de tri

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°08022021 du 16 février 2021 par laquelle le conseil municipal avait validé le projet d'aménagement de la plateforme de tri et avait sollicité une subvention au titre de la DETR à hauteur de 45 %.

Le dernier devis étant arrivé, voici les 3 propositions reçues :

Entreprise SIORAT	12 152,40€ TTC	10 127,00€ HT
Entreprise LASCAUX	16 488,00€ TTC	13 740,00€ HT
Entreprise EUROVIA	38 363,70€ TTC	31 969,77€ HT

Après en avoir délibéré le conseil municipal **DECIDE** :

- de retenir le devis de l'entreprise SIORAT à 12 152,40€ SOIT 10 127,00€ HT .
- de solliciter la subvention DETR « » de 45 % au titre de « Aménagement de places et espaces publics hors PAB »
- de valider le plan de financement suivant :

MONTANT TTC	MONTANT HT	SUBVENTION DETR	AUTOFINANCEMENT HT
12 152,40€	10 127,00€	4 557,00€	5 570,00€

« Pour » à l'unanimité

### Cotisation Pays art et histoire 2021

Après en avoir délibéré le conseil municipal, **DECIDE** :

- de maintenir l'adhésion au Pays d'Art et d'Histoire
- et d'autoriser Monsieur le maire à s'acquitter de la cotisation annuelle de **472,50€**

« Pour » à l'unanimité

### Cotisation ADM 2021

Après en avoir délibéré le conseil municipal, **DECIDE** :

- de maintenir l'adhésion à l'ADM 19,
- et d'autoriser Monsieur le maire à s'acquitter de la cotisation de **209,82€**.

« Pour » à l'unanimité

### **Motion de soutien aux personnels du SSIAD de Seilhac**

Monsieur le maire fait part du courrier du 17 mars du Président de l'Instance de Coordination et de l'Autonomie de Seilhac, ICA, saluant l'engagement indéfectible des personnels soignants du SSIAD depuis le début de la crise sanitaire que nous traversons et dénonçant leur exclusion du dispositif de soutien dont ont bénéficié leurs collègues de la fonction publique hospitalière et territoriale, ce qui représente une perte de 183 € net par mois.

Les autorités ont été saisies sur ces disparités de traitement injustes pour les personnels de SSIAD et risquant, faute de candidat, de compromettre l'avenir des services de soins à domicile des instances.

Aussi, Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le soutien à cette démarche lancée par les Présidents des SSIAD de la Corrèze.

Le Conseil Municipal, **DECIDE**, de **soutenir** cette démarche en faveur des soignants de SSIAD et de s'associer ainsi à la défense de nos territoires et de nos aînés.

« Pour » à l'unanimité

### **Questions diverses**

**Date du prochain conseil : mardi 18 mai 2021 à 20h30**

Séance levée à 22h00

Le Maire  
Jean MOUZAT

